

Convention de partenariat entre ZAAMA-FASO - WAAMA-PLUS ET LA COOPERATIVE

Entre les soussignés :

L'Association **ZAAMA-FASO** à Poitiers (**FRANCE**) :

Adresse du siège social : 37 rue Pierre de Coubertin - BP 453 - 86000 POITIERS

Adresse courrier : 12 rue Richelieu Apt : 59 - 86000 Poitiers

Mail : asso.zaama.faso@gmail.com

Numéro de Siret : 532 162 161 00014 / Code APE : 9499Z

Agrément Jeunesse et Education Populaire : 86-235-16J

Représentée par Mr Koala Robert, en sa qualité de Président - Tel : + 33 6 72 17 58 45

Ci-après dénommée « l'association ZAAMA-FASO »

D'une part,

et

Association Socio-Culturelle **WAAMA-PLUS** de Koudougou (**BURKINA FASO**) :

Régie par la loi N°10/92/ADP du 15 décembre 1992 portant liberté d'association

Sigle : ASCWP / Siège social : BP 436 Koudougou – Burkina-Faso

Secteur 8 de la commune de Koudougou,

Province du Boulkiemdé, région du Centre-Ouest

<https://www.facebook.com/waamaplus.kdg/> - asso.waamaplus.bf@gmail.com

Récépissé de déclaration d'existence : N° 2018-051MATD/RCOS/PBLK/HC-KDG/SG

Le coordinateur : Roland BATIONO / Tél : +226 75 42 05 28 ou +226 70739728

Ci-après dénommée « l'association WAAMA-PLUS »

D'autre part,

Etant préalablement rappelé que (rappel des objectifs) :

L'association ZAAMA-FASO créée en 2011 dont les objectifs sont entre autres,

- 1) La défense et la promotion, l'action et la valorisation de la culture africaine et européenne sous toutes ses formes. Prestations de services : conseil en matière juridique, professionnelle, administrative, éducative, sociale, manifestations, réunions, festivals, évènements sportifs, spectacles, voyages, activités humanitaires, artistiques y compris l'exercice d'activités économiques : vente et achat de produits conformément au code du commerce article 1442-7 ainsi que toutes les activités liées à l'objet et but de l'association s'y attachant.
- 2) Par ailleurs l'association inscrit son projet dans une dimension d'intérêt général, en s'ouvrant à tous les publics, l'association garantit un fonctionnement démocratique et transparent et préserve le caractère désintéressé de sa gestion.

- 3) l'association encourage l'accomplissement de ses membres et de leurs projets par l'entraide, les échanges culturels et l'éducation populaire. Elle participe au vivre ensemble et de fraternité, liste non exhaustive des activités de l'association :
- Produire, diffuser et faire tourner des spectacles vivants,
 - Mettre en place un café-bar associatif ouvert au public,
 - Concevoir et organiser le festival interculturel de Poitiers « ZAKA-AFRICA » à Poitiers (FRANCE),
 - Concevoir et organiser des interventions éducatives, culturelles et artistiques,
 - Organiser des résidences d'artistes nationales et internationales,
 - Mener, dans le domaine humanitaire, des actions de soutien pour des projets de développement améliorer durablement les conditions de vie des populations,
 - Soutenir et accompagner l'association **WAAMA-PI US** de Koudougou dans la mise en place d'un centre de formation artistique ainsi qu'une FERME AGRO-BIO à Bissandérou,
 - Travailler sur des projets en partenariat avec des associations au niveau national et international...

L'association **WAAMA-PLUS** Née en 2003, sous l'appellation Association WAAMA-PLUS de Koudougou depuis sa création, WAAMA-PLUS qui signifie « Calebasses » est composée de jeunes burkinabés soucieux de partager et de faire partager l'art et la culture africaine. Issus de familles et de milieux sociaux différents, les WAAMA-PLUS ont su mettre en avant leur capacité à réunir et à donner l'envie de se rencontrer, se connaître, d'échanger et de travailler ensemble vers le même but : créer une activité culturelle et artistique dans leur ville Koudougou.

L'association « WAAMA-PLUS » a pour objectif de participer au développement socio-économique et culturel au BURKINA-FASO.

Dans la ville de Koudougou :

- Mise en place d'une association avec les jeunes de Koudougou destinée à la formation culturelle et artistique (musique, chant et danse traditionnelle) du Burkina-Faso ;
- Acquisition d'un terrain de 3412^{m2} pour la construction d'infrastructures de formation dans le secteur 8 de la ville de Koudougou ;
- Production de spectacles traditionnels lors de mariages, cérémonies, festivals et vernissages à Koudougou et ses alentours ;
- Invitation par l'association ZAAMA-FASO pour une tournée artistique à la découverte des cultures de 2004 à 2010, concerts et animations réalisés dans des établissements publics et privés en France ;
- Participation à des rencontres artistiques sur l'île de la Réunion en 2010.
- Présence chaque année de 2004 à 2010 au festival ZAKA-AFRICA de Poitiers.
- Depuis 2005 à ce jour, soutien à la mise en place de la coopérative SANA DONE dans le village de Bissandérou.

Préambule

Offrir un programme de développement socio-économique et culturel est un droit pour chaque personne, quelle que soit sa nationalité, sa situation sociale et financière ou professionnelle, que cette personne soit ou non en phase de réinsertion ou d'intégration.

L'activité socio-économique et culturelle, constitue une force de transmission des valeurs de notre société et d'éducation à la citoyenneté. Elle accroît les moyens permettant à un individu de s'épanouir et de se développer.

L'association WAAMA-PLUS à Koudougou (Burkina-Faso) signifie « calebasse ». Elle est composée de membres soucieux de partager et de faire partager l'art et la culture. Issus de familles et de milieux sociaux différents, les membres ont su mettre en avant leur capacité à réunir et à donner l'envie de se rencontrer, se connaître, d'échanger et de travailler ensemble vers le même but : créer une activité économique, culturelle et artistique dans leur pays. Pour ce faire, elle passe par des personnes relais motivées, dont le travail s'inscrit sur le terrain au contact de ces populations. Dans cette optique, l'association ZAAMA-FASO à Poitiers (FRANCE) est devenue partenaire de l'association WAAMA-PLUS de Koudougou (BURKINA-FASO).

Depuis de nombreuses années, les deux associations collaborent pour le développement socioculturel de leur structure (rencontres culturelles, temps fort, festivals etc.). Les deux associations ont en commun un objectif : la création d'un centre de formation artistique et culturelle à Koudougou ainsi que projet d'une ferme Agro-Bio afin de promouvoir des initiatives locales, de renforcer l'accès à l'alimentation par une agriculture familiale viable et durable, et en partager les acquis à des échelles plus vastes.

Les deux parties signataires conviennent de ce qui suit :

Article 1. Objet de la convention

Le présent accord a pour objet de fixer le cadre d'une coopération entre l'association ZAAMA-FASO à Poitiers (France) et l'association WAAMA-PLUS à Koudougou (Burkina Faso) afin de favoriser le suivi, le contrôle et la pérennité de ses projets, entre autres la ferme coopératif "SANA-DONE" à Bissandérou et la centre de formation artistique à Koudougou.

Article 2. Organisation du partenariat

L'association ZAAMA-FASO à Poitiers (FRANCE) est partenaire de l'association WAAMA-PLUS. Les deux associations ont en commun un objectif : la création d'une ferme Agro-Bio afin de promouvoir des initiatives locales, de renforcer l'accès à l'alimentation par une agriculture familiale viable et durable, et d'en partager les acquis à des échelles plus vastes. Depuis la création de notre association ZAAMA-FASO, nous avons sans cesse œuvré pour le bien vivre ensemble quelque soit notre origine et nos valeurs. A l'origine, de nombreux projets (voyages découvertes au Burkina-Faso, organisation de la tournée artistique de WAAMA-PLUS en France, mise en place du festival du vivre ensemble ZAKA-AFRICA à Poitiers) et actuellement, la volonté de contribuer à améliorer les conditions de vie de la population de Bissandérou.

Nous pouvons affirmer que notre expérience dans le domaine de la co-organisation, date depuis 2004, année de la création du festival ZAKA. Cela nous a permis de mieux discerner les avantages et les inconvénients de nos projets. Nous avons tout de suite été convaincus de l'énorme potentialité des acteurs gravitant autour des projets.

2003 à 2010 : la création de l'association WAAMA-PLUS et première tournée artistique avec celle-ci dans la Vienne, dans plusieurs régions de la France ainsi qu'à l'île de la Réunion. Pour pallier aux compétences manquantes nous nous appuyerons sur les partenaires techniques des Centres de Formations, les bureaux d'études, les textes réglementaires afin de permettre à la coopérative d'avoir une gestion autonome.

Pour accompagner notre démarche nous nous sommes rapprochés de l'association So Coopération de la Nouvelle Aquitaine. Cet accompagnement nous a permis de faire évoluer et recadrer notre projet. Cette formation a été bénéfique sur le plan personnel des membres de ZAAMA FASO investis dans le projet.

L'exécution du projet au Burkina-Faso, sera sous la responsabilité des administrateurs de la coopérative "SANA DONE" dans le village de Bissandérou. La coopérative sera accompagnée par l'association partenaire WAAMA-PLUS de Koudougou dans la gestion administrative et humaine. Notre association "ZAAMA-FASO" à Poitiers (France), portera le projet auprès des institutions en France et sera le garant de la bonne exécution du projet en rendant des comptes aux financeurs.

Pour l'exécution du projet, ZAAMA FASO passe par des personnes relais, dont le travail s'inscrit sur le terrain au contact de la population. Dans cette optique, l'association ZAAMA-FASO à Poitiers (FRANCE) est partenaire avec l'association WAAMA-PLUS à Koudougou (BURKINA FASO) pour les accompagner dans la réalisation de cette coopérative à Bissandérou. La réalisation du projet s'est faite avec la réalité du terrain (recherche de documents, devis, diagnostics et collaboration avec les villageois). Cette concertation a permis une réflexion pour la construction et le financement du projet de la coopérative. Le suivi post projet sera assuré par ZAAMA FASO jusqu'à la pérennisation de la coopérative SANA DONE. Il est prévu une gestion autonome de la coopérative.

Le présent accord sous forme de convention entre les partenaires à été signé le 15 juin 2018 par le Président de ZAAMA-FASO à Poitiers (FRANCE), et le 5 juillet 2018 par le Président de WAAMA-PLUS de Koudougou (BURKINA-FASO). Cette convention a pour objet de fixer le cadre de la coopération entre l'association ZAAMA –FASO à Poitiers et l'association WAAMA-PLUS à Koudougou (Burkina-Faso) afin de suivre, le contrôle et la pérennité du projet. ZAAMA FASO s'engage à reverser la subvention régionale dans sa totalité au partenaire local par un virement bancaire.

Article 3. Evaluation de l'action

Chaque année la coopération entre les signataires de cette convention sera évaluée :

La réussite de ce projet est non seulement liée à l'engagement et la bonne gestion, mais aussi surtout à l'efficacité de l'efficience du service d'appui/suivi et le comité de pilotage. Car le projet est conduit par un comité de gestion dans lequel trône des membres chargés du contrôle de la gestion matériel et financier. Ce contrôle se fera chaque trimestre et

même lorsque la menace demeure. Les mécanismes et le plan de suivi du projet se font à deux niveaux.

- Le projet dans sa mise en œuvre sera supervisé par une équipe de coordination d'évaluation, d'observation et de reportage.
- Au premier niveau, il se tiendra chaque semaine, une réunion opérationnelle et de réorientation des activités de terrain. Ces réunions permettront d'évaluer toutes les activités planifiées et d'apporter à temps les correctifs en cas de déviation.

Au second plan, l'équipe de pilotage dans sa mission de coordination supervisera les activités de terrain et les enquêtes d'évaluation tant au niveau de la population cible qu'au sein de l'équipe opérationnelle.

Un comité de pilotage supervisera l'étape du lancement dont la durée est de 36 mois, une fois les fonds nécessaires débloqués, après quoi une période de 03 mois sera accordée au comité directeur afin d'avoir une administration autonome de l'institution. Au cours de cette phase d'activité, le suivi de l'exécution du projet consistera pour les partenaires (financier ou non) à faire d'une manière périodique des contrôles de gestion du projet, d'examiner la régularité et la sécurité des rapports d'activités financières, de comparer les prévisions aux réalisations, de déterminer et d'envisager si besoin des actions correctives.

A l'issue de cette période probatoire, il faudrait passer à une évaluation définitive du projet. Afin de connaître si les besoins et les objectifs visés ont été atteints, du stade projet, on peut passer à une administration normale de la coopérative. Les réajustements ne seront nécessaires que si nous estimons par exemple s'il nous faut plus d'hommes, plus de moyens financiers et logistiques, et si la durée doit être prolongée afin que la coopérative devienne autonome.

Nous nous appuierons aussi sur l'implication des différentes parties prenantes de la coopérative pour mener des analyses et des suivis constructifs pour la bonne marche du projet entre autre :

- **L'association ZAAMA-FASO de Poitiers (France)** : Charger du portage et du suivi du projet, garant de la bonne marche du projet, s'assure que les fonds alloués au projet soient bien utilisés pour rendre compte aux financeurs et partenaires. Un rapport trimestriel concernant la gestion de la ferme sera demandé à l'association WAAMA-PLUS, pour le bilan et diagnostique final.
- **L'association WAAMA-PLUS de Koudougou (Burkina-Faso)** : Suivi et supervision pour le bon fonctionnement de la ferme coopérative, aide à la conception et la mise en œuvre du projet, gestion des différents acteurs, organisation de réunions périodiques, suivi et analyse du projet. Engagement à fournir des rapports et bilans à ZAAMA-FASO.
- **Coopératif « SANA-DONE » de Bissandérou (Burkina-Faso)** : Chargée des activités de la ferme et au cœur du dispositif organisationnel.

ARTICLE 4 : Engagement de ZAAMA FASO

L'association ZAAMA-FASO prend à sa charge la gestion financière du projet avec l'association WAAMA-PLUS, par la réalisation régulière de bilan (activité, financier et moral) auprès des financeurs. L'association ZAAMA-FASO s'engage également à verser de compte à compte, les aides financières obtenue en Europe pour la mise en place des projets de développement au Burkina-Faso et votera à la limite des ses fonds disponibles une participation financière pour la mise en place de la ferme coopérative "SANA-DONE" de Bissandérou et le Centre de formation Artistique de Koudougou.

La subvention et la contribution de l'association ZAAMA-FASO, sera versée sur un compte dédié de WAAMA-PLUS à Koudougou.

ARTICLE 7 : Engagement de l'association socioculturelle WAAMA-PLUS

Suivi et supervision pour le bon fonctionnement de la ferme coopérative SANA DONE, aide à la conception et la mise en œuvre du projet, gestion des différents acteurs, organisation de réunions périodiques, suivi et analyse du projet. Engagement à fournir des rapports et bilans quantitatifs et qualitatifs à l'association ZAAMA-FASO de Poitiers.

L'association WAAMA-PLUS est engagée dans :

- Le contrôle humain et financier.
- La relation avec les partenaires et les institutions du pays.
- La sensibilisation de la population locale à la protection de l'environnement.
- Tenir une correspondance avec l'association ZAAMA-FASO à Poitiers (transmission des factures, des rapports et analyses de terrain ainsi que tout document pertinent à la viabilité du projet).
- L'animation des rencontres et fournir des comptes rendus trimestriels aux partenaires.

Article 8. Durée de la convention

Le partenariat prendra effet à partir de la signature de la présente convention, pour une durée illimitée. En cas de non-respect par l'une des parties contractantes de ses engagements, l'autre partie se réserve le droit de dénoncer la présente convention, après mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception. La partie mise en cause s'obligera à donner des éléments d'explications dans un délai trois (3) mois.

Fait en deux exemplaires originaux

A Poitiers, le 15 juin 2018
Le Représentant
de l'association ZAAMA-FASO
en (France)


Association ZAAMA-FASO
Culturel et Artistique
Siège social : 37 rue Pierre de Coubertin - BP 453
86000 Poitiers
asso.zaama.faso@gmail.com
SIRET : 532 162 161 00022

A Koudougou, le 05 juillet 2018
Le Représentant
de l'association WAAMA-PLUS
Au (Burkina-Faso)


